

Le golf de Digne-les-Bains dans une impasse



Le **golf de Digne-les Bains** est actuellement fermé car il se trouve dans une situation critique par la faute d'un recours déposé par l'opposition à la mairie suite à un projet de reprise de ce golf par la société **Adonis** sous forme de bail à construction.

Voici les explications obtenues ce matin de la part du repreneur, Monsieur Pascal Bataillé.

Monsieur Bataillé et son épouse, Mme Laetitia Cinquini, gèrent la société **Adonis Hotels & Résidences** et ont comme projet de reprendre le golf de Digne-les-Bains. Ce projet tient particulièrement à cœur Mme Cinquini car elle est originaire de Digne, sa mère, sa fille et sa petite-fille y habitent encore.

En 2022, ils ont appris que le société Ugolf, société qui gère ce golf, se désengagerait de la DSP qui le lie à la mairie de Digne pour l'exploitation du golf au 31/12/2023. Les repreneurs et surtout Mme Cinquini, ont alors imaginé un projet de reprise de ce golf, projet incluant une réhabilitation des locaux qui hébergent 13 chambres d'hôtel, un restaurant, des vestiaires et un pro-shop.

Un premier appel à candidature de la mairie ayant été infructueux, un deuxième appel a été initié par la mairie, appel sur lequel seuls les repreneurs se sont positionnés avec leur société Adonis.

Je ne rentre pas dans les détails financiers car c'est assez complexe, mais il faut savoir qu'ils sont amenés à la mairie toutes les garanties afin que ce projet aboutisse.

L'accord municipal

Sur ce le 11 avril 2023 un premier passage en Conseil municipal de ce projet de bail à construction est approuvé tout comme la saisine de la commission consultative des services publics locaux pour la gestion déléguée du golf-hôtel de Digne-les-Bains. A ce moment là, aucun recours n'avait été déposé par le leader de l'opposition municipale Mr Chalvet!

Puis le 2 novembre 2023, ce projet de bail à construction passe en conseil municipal et est présenté par les repreneurs, tant au niveau financier qu'immobilier. Le vote a été un accord à la majorité de 30 voix pour et 5 contre.

Tout semblait donc aller pour le mieux et les travaux pouvaient être envisagés sereinement.

Et soudain patatras !!

Il faut savoir que ce projet avait pour but une réouverture du golf entre le 4 et le 8 janvier, et que suite au vote du CM, un délai de 2 mois était possible pour déposer un éventuel recours contre ce vote et ce projet.

Et là, pan ! le 23 décembre, le recours tombe sous le sapin de Noël de Pascal Bataillé et Laetitia Cinquini. Recours porté par la tête de liste de l'opposition municipale, Mr Gilles Chalvet, médecin de son état, qui trouve que les repreneurs n'ont pas apporté toutes les garanties nécessaires à cette reprise. Stupéfaction dans le camps des repreneurs et dans celui de la mairie.

Il faut savoir que ce projet inclue la prise en charge par les repreneurs de :

- les loyers des terrains sur lesquels repose le golf, terrain en partie municipal et en partie privé (propriété de quelques Dignois)
- la remise en état des bâtiments et du golf
- la création de 14 chambres 4 étoiles en réhabilitation des 13 chambres existantes
- la création de 20 chambres supplémentaires dans un nouveau bâtiment
- la création d'emplois en plus des 10 emplois déjà présents sur le site

Toutes la garanties ont été en temps et heure sonnées aux banques qui soutiennent le projet.

Or il faut savoir que ce recours bloque tous les travaux et implique la fermeture du golf par décision municipale.



Or Mr Chalvet, qui ferait mieux de s'occuper de ses malades que de bloquer des projets utiles à la ville de Digne avec son association Terre Dignoise, soutient que toutes les garanties n'ont pas été versées. Et il affirme des contre-vérités que la mairie s'est empressée de démentir sur son site internet [ici](#) et que vous pouvez lire [ici](#). Les repreneurs ont aussi répondu à ce recours par un article dans La Provence à lire [ici](#).

Et vous voulez la cerise sur la gâteau ? Le président de l'association de l'**AS du Golf de Digne** ne se prononce pas en faveur des repreneurs mais de Mr Chalvet, dont il est un ami proche. Alors que tous les golfeurs dignois et des alentours soutiennent le projet, le président de l'AS se met lui-même en travers et se permet d'émettre des doutes sur l'honnêteté du projet de reprise ! Mr Dumonceau, reprenez-vous et osez dire à votre ami Chalvet que son recours est abusif et qu'il met en péril des dizaines d'emplois.

Recours abusif ?

Tout ceci ressemble à un règlement de compte entre majorité et opposition avec comme otage la société Adonis et Mr et Mme Bataillé. Car ce recours a tout du recours abusif (qui est puni par la loi).

Vague de soutiens

Depuis fin décembre et l'annonce de ce recours, nombreux sont ceux qui sur les réseaux sociaux (page **Facebook** « Pour le renouveau du golf de Digne les Bains avec Adonis ») ont ouvertement soutenu ce projet. Le président de la FFGolf, Pascal Grizot, a lui-même ouvertement apporté son soutien inconditionnel aux repreneurs.

Une pétition en ligne est ouverte le 4 janvier et a déjà recueilli à l'heure où j'écris ces lignes plus de 1000 signatures. Vous pouvez signer cette pétition en cliquant [ici](#) :

<https://www.change.org/p/mort-annonc%C3%A9-du-golf-de-digne-les-bains-nous-pouvons-encore-le-sauver?>

J'espère que tout cela va vite s'arranger et que le recours sera retiré rapidement sous peine de voir le parcours périlcliter. Plus cela durera plus ce sera long et difficile de le remettre en état.